

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **mercredi, 29 mars 2023 à 19 h 00.**

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

Présence : 1 citoyen

068-03-2023 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration.
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation.
2. Programme du camp de jour en accompagnement avec la Ville de Drummondville.
3. Période de questions.
4. Varia.
5. Levée de séance spéciale.

Adoptée.

069-03-2023 1.2 Signification de l'avis de convocation.

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adoptée.

070-03-2023 2. Programme de camp de jour en accompagnement avec la Ville de Drummondville.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de la Ville de Drummondville relativement au renouvellement du programme à l'accompagnement en camp de jour;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume a signé l'entente en 2021 afin que les enfants puissent intégrer les camps de jour de Drummondville;

CONSIDÉRANT que si la municipalité n'autorise pas l'entente avec la Ville de Drummondville, aucun enfant ne pourra être admis aux camps de jours de la Ville;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume désire poursuivre l'entente avec la Ville de Drummondville afin de ne pas pénaliser aucun enfant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente avec la Ville de Drummondville pour les camps de jour ;

D'AUTORISER le Maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume les documents relatifs à ladite entente pour que les enfants de Saint-Guillaume qui le souhaitent puissent intégrer les camps de jour de Drummondville ;

QUE s'il y a des frais supplémentaires, ceux-ci seront assumés par la municipalité de Saint-Guillaume.

QUE la Ville de Drummondville remette la liste des enfants inscrits dès la fin des inscriptions à la municipalité de Saint-Guillaume.

Adoptée.

2. Période de questions.

Aucune question.

3. Varia.

071-03-2023 3.1 Appui au Centre récréatif de Saint-Guillaume pour le projet de remplacement des bandes de la patinoire.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume est un organisme à but non lucratif et est responsable des loisirs;

CONSIDÉRANT que la patinoire n'est plus dans un état fonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir offrir une patinoire l'hiver prochain, le Centre récréatif de Saint-Guillaume doit absolument remplacer les bandes de la patinoire sans quoi, le service de patinoire ne pourra être offert aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ce projet appuie les priorités de la municipalité soient d'offrir un service de loisirs adéquat et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la patinoire est une activité très convoitée par toute la population;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif désire présenter une demande au Fonds régions et ruralité pour le remplacement des bandes de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité d'appuyer le Centre récréatif pour le dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité pour le projet de remplacement des bandes de la patinoire ;

QUE la municipalité s'engage à contribuer financièrement à raison de 18 690 \$ afin que le projet puisse aller de l'avant pour ne pas pénaliser les citoyens de la municipalité du service.

Adoptée.

072-03-2023 4. Levée de séance spéciale.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 19h27.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire

